

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Weiss

Date de dépôt: 23 juin 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Restoroute de Bardonnex : que signifie "dès que possible" pour le DAEL ?

Dans sa réponse du 8 juin 2004 - il y a une année déjà - à l'interpellation urgente écrite IUE 96 du 13 mai 2004 de mon excellent collègue Luc Barthassat intitulée "Restoroute de Bardonnex: où en est-on presque neuf mois après l'adoption de la motion M 1470" renvoyée par ce Grand Conseil le 29 août 2003 - il y a donc près de 2 ans - au Conseil d'Etat et qui s'interrogeait en fait sur le temps mis par le département responsable, le DAEL, à concrétiser un projet d'importance pour le développement de l'économie cantonale, le Conseil d'Etat annonçait son intention de "déposer dès que possible un projet de loi en vue de la modification du régime des zones sur un périmètre adapté".

Ce Grand Conseil pourrait-il être informé avant la fin de la présente législature des démarches et des efforts entrepris par le DAEL pour répondre avec précision à la question: quand est-ce que sera déposé un projet de loi permettant de concrétiser le projet de restoroute à Bardonnex ?